

Conseil communal du 16 février 2026 Note de synthèse explicative des points inscrits à l'ordre du jour par le Collège

La présente note constitue, pour les conseillers communaux, une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 16 février 2026.

Nonobstant le ROI du Conseil communal, les conseillers communaux ayant des questions techniques sur les points présentés sont invités à les poser préalablement à la séance via [REDACTED], afin de permettre une réponse technique des services concernés en temps utile.

SEANCE PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026

Le projet de procès-verbal est établi conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal (art. 46).

Les interventions telles que déposées par les conseillers en vertu de l'article 47 du ROI figurent au projet de PV.

2. Démission d'un membre du Conseil communal (Groupe P.T.B.)

Le Conseil est invité à acter la démission des fonctions de Conseiller communal (et des mandats dérivés) présentée par Mme Rosa TERRANOVA, élue sur la liste "P.T.B."

3. Désistement d'un membre élu du Conseil communal (Liste P.T.B.)

Le Conseil est invité à acter le désistement de Mme Angélique PIERRARD, élue de la liste P.T.B. de son mandat de conseiller communal, appelée à siéger en remplacement de Mme Rosa TERRANOVA.

4. Installation d'un nouveau membre du Conseil communal (Groupe P.T.B.)

Le Conseil est invité à installer et à entendre la prestation de serment de M. Iulian-Florinel ODANGIU, suppléant en ordre utile de la liste PTB, appelé à remplacer Mme Rosa TERRANOVA.

M. Iulian-Florinel ODANGIU continue de satisfaire aux conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

5. Démission d'un membre du Conseil communal (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à acter la démission des fonctions de Conseiller communal (et des mandats dérivés) présentée par M. Arnaud MATHY, élu sur la liste "P.S.".

6. Installation d'un nouveau membre du Conseil communal (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à installer et à entendre la prestation de serment de M. Hasan MALKOC, suppléant en ordre utile de la liste PS, appelé à remplacer M. Arnaud MATHY.

M. Hasan MALKOC continue de satisfaire aux conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

7. Modification du tableau de préséance des membres du Conseil communal

Le Conseil est invité à modifier son tableau de préséance suite à l'installation de deux nouveaux membres.

8. Désignation de la nouvelle cheffe de groupe du groupe P.T.B. – Communication

Le Conseil est invité à prendre connaissance de la désignation de Mme Rachida AIT-ALOUHA en qualité de cheffe de groupe du groupe PTB, en remplacement de Mme Rosa TERRANOVA.

9. Commissions du Conseil communal - Remplacement de membres démissionnaires (Groupes P.T.B. et P.S.)

Le Conseil est invité à remplacer plusieurs membres de ses commissions, sur proposition des groupes PS et PTB.

10. Participation citoyenne - Remplacement d'un membre politique démissionnaire au sein de la commission d'accompagnement de la mobilité et de l'aménagement du territoire (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à désigner M. Hasan MALKOC (Groupe PS) en qualité de membre suppléant de la CAMAT, en remplacement de M. Arnaud MATHY.

11. ASBL CREAVES des Terrils - Remplacement de représentants communaux démissionnaires au sein de l'assemblée générale (Groupes P.T.B. et P.S.)

Le Conseil est invité à désigner en qualité de représentants communaux au sein de l'assemblée générale de l'ASBL CREAVES des Terrils :

1. Mme RACHIDA AIT-ALOUHA (Groupe PTB), en remplacement de Mme Rosa TERRANOVA ;
2. M. Omer KOSE (Groupe PS), en remplacement de M. Arnaud MATHY.

12. ASBL Agence locale pour l'emploi de Saint-Nicolas - Remplacement de représentants démissionnaires de la commune au sein de l'assemblée générale (Groupes P.T.B. et P.S.)

Le Conseil est invité à désigner en qualité de membres de l'assemblée générale de l'ASBL Agence locale pour l'emploi de Saint-Nicolas représentant la commune de Saint-Nicolas :

1. pour le groupe PS (majorité) : Mme Maria TODARO (en remplacement de M. Arnaud MATHY) ;
2. pour le groupe PTB (minorité) : Mme Léa GUDELJ (en remplacement de Mme Rosa TERRANOVA)

13. ASBL Agence locale pour l'emploi de Saint-Nicolas - Désignation d'un candidat administrateur représentant la commune suite à une démission (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à désigner Mme Maria TODARO (Groupe PS - majorité) en qualité de candidat à un siège de membre de l'organe d'administration de l'ASBL Agence locale pour l'emploi de Saint-Nicolas représentant la commune, en remplacement de M. Arnaud MATHY.

14. ASBL Régie des Quartiers de Saint-Nicolas - Désignation d'un candidat administrateur représentant la commune suite à une démission (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à désigner M. Salvatore GAGLIARDO en qualité de candidat au mandat de membre de l'organe d'administration de l'ASBL Régies des Quartiers de Saint-Nicolas, en remplacement de M. Arnaud MATHY.

15. Remplacement d'un membre du Conseil de police démissionnaire par son suppléant (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à acter la désignation de plein droit de M. Salvatore GAGLIARDO, suppléant de l'intéressé, en qualité de membre du conseil de police, en remplacement de M. Arnaud MATHY.

16. Société de logement de service public "Habitations sociales de Saint-Nicolas" - Remplacement d'un représentant communal démissionnaire à l'assemblée générale (Groupe P.T.B.)

Le Conseil est invité à désigner Mme Rachida AIT-ALOUHA (Groupe PTB) en qualité de déléguée chargée de représenter la commune au sein des assemblées générales de la société de logement de service public "Habitations sociales de Saint-Nicolas", en remplacement de Mme Rosa TERRANOVA.

17. Société de logement de service public "Habitations sociales de Saint-Nicolas" - Proposition d'un candidat administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire (Groupe P.T.B.)

Le Conseil est invité à proposer la désignation de Mme Rachida AIT-ALOUHA (Groupe PTB) en qualité de membre de l'organe d'administration de la société de logement de service public "Habitations sociales de Saint-Nicolas" chargée de représenter la commune, en remplacement de Mme Rosa TERRANOVA.

18. Démission d'un membre du Conseil de l'action sociale (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à acter la démission offerte le 1er février 2026 par Mme Chirine NAJM-EDDINE de son mandat de membre du conseil de l'action sociale.

19. Election de plein droit d'un membre du Conseil de l'action sociale (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à procéder à l'élection de plein droit de M. Hervé-Charles KANGAH, domicilié en l'entité, en tant que membre du Conseil de l'action sociale sur base de l'acte de présentation du Groupe PS, en remplacement de Mme Chirine NAJM-EDDINE.

20. Intercommunales - Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO) - Remplacement d'un délégué communal démissionnaire aux assemblées générales (Groupe P.T.B.)

Le Conseil est invité à désigner M. Eric GILLET (Groupe PTB) en qualité de délégué chargé de représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO) et ce en remplacement de Mme Rosa TERRANOVA.

21. Intercommunales - ENODIA - Remplacement d'un délégué communal aux assemblées générales (Groupe P.T.B.)

Le Conseil est invité à désigner M. Giacomo BELLAVIA (Groupe PTB) en qualité de délégué chargé de représenter la commune au sein de l'assemblée générale de ENODIA, en remplacement de M. Eric GILLET.

22. Intercommunales - Centre hospitalier du Bois de l'Abbaye (CHBA) - Remplacement d'un délégué communal aux assemblées générales (Groupe P.T.B.)

Le Conseil est invité à désigner Mme Rachida AIT-ALOUHA (Groupe PTB) en qualité de déléguée chargée de représenter la commune au sein de l'assemblée générale du Centre hospitalier du Bois de l'Abbaye (CHBA) en remplacement de Mme Léa GUELIJ.

23. Intercommunales - RESA HOLDING - Remplacement de délégués communaux démissionnaires aux assemblées générales (Groupes P.T.B. et P.S.)

Le Conseil est invité à désigner M. Iulian-Florinel ODANGIU (Groupe PTB) et M. Hasan MALKOC (Groupe PS) en qualité de délégués chargés de représenter la commune au sein de l'assemblée générale de RESA HOLDING, en remplacement de Mme Rosa TERRANOVA et de M. Arnaud MATHY.

24. Intercommunales - RESA - Remplacement d'un délégué communal démissionnaire aux assemblées générales (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à désigner M. Hasan MALKOC (Groupe PS) en qualité de délégué chargé de représenter la commune au sein de l'assemblée générale de RESA, en remplacement de M. Arnaud MATHY.

25. Intercommunales - Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la Province de Liège (AIDE) - Remplacement d'un délégué communal démissionnaire aux assemblées générales (Groupe P.S.)

Le Conseil est invité à désigner M. Hasan MALKOC (Groupe PS) en qualité de délégué chargé de représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la Province de Liège (AIDE), en remplacement de M. Arnaud MATHY

26. Délégations en matière de marchés publics – Communication

En exécution de l'article 6 de la délibération du Conseil du 24 mars 2025 portant délégations en matière de marchés publics, le Conseil est invité à prendre connaissance, pour la période du 10 au 30 janvier 2026, de :

- la liste des décisions du Collège communal par lesquelles celui-ci fixe les conditions des marchés publics relevant du service extraordinaire (montants inférieurs à 60.000 € HTVA) ;
- la liste des décisions du Directeur général (adjoint) par lesquelles celui-ci fixe les conditions des marchés publics relevant du service extraordinaire (5.000 € HTVA, si urgence) ;
- la liste des décisions du Collège communal par lesquelles celui-ci adhère à des centrales d'achat.

27. Délégations en matière d'opérations patrimoniales – Communication

En exécution des délibérations du 22 avril 2025 portant délégations de compétences au Collège communal en matière de libéralités (montant maximal de 60.000 €), en matière d'opérations immobilières (montant maximal de 60.000 €) et en matière d'opérations

mobilières (montant maximal de 60.000 €), le Conseil est invité à prendre connaissance des listes suivantes, établies pour la période du deuxième semestre de l'année 2025 :

- décisions du Collège communal par lesquelles celui-ci fait usage de la délégation à lui octroyée en matière de libéralités ;
- décisions du Collège communal par lesquelles celui-ci fait usage de la délégation à lui octroyée en matière d'opérations immobilières ;
- décisions du Collège communal par lesquelles celui-ci fait usage de la délégation à lui octroyée en matière d'opérations mobilières.

28. Vie associative locale - Rapport du Collège communal sur les reconnaissances d'associations octroyées en 2025 – Communication

En exécution de l'article 6 alinéa 2 de la Charte de la vie associative saint-clausienne, le Conseil est invité à prendre connaissance du rapport du Collège communal sur les reconnaissances d'associations octroyées par lui en 2025.

Pour rappel, la reconnaissance traduit le partenariat renforcé entre une association et la commune ; elle octroie au bénéficiaire des avantages complémentaires (gratuité des salles etc.).

29. Vie associative locale - Rapport du Collège communal sur les subsides en nature octroyés en 2025 – Communication

En exécution de l'article 23 alinéa 2 de la Charte de la vie associative saint-clausienne, le Conseil est invité à prendre connaissance du rapport du Collège communal sur les subsides en nature octroyés par lui en 2025.

Pour rappel, par subventions en nature, il y a notamment lieu d'entendre la mise à disposition de locaux ou de matériel.

PERSONNEL

30. Rapport relatif à l'emploi des travailleurs porteurs d'un handicap au sein de l'administration communale - Années 2024 et 2025 - Communication

Le Conseil est invité à prendre connaissance, sans vote, du rapport relatif à l'emploi des travailleurs porteurs de handicap au sein de l'administration communale (Années 2024 et 2025), duquel il ressort que les obligations de la commune en la matière sont satisfaites.

FINANCES

31. Exercice 2026 - Vote d'un douzième provisoire (Mars)

Il est proposé au Conseil, le budget communal 2026 pouvant être approuvé par la tutelle jusqu'au 2 mars 2026 inclus, de voter un douzième provisoire, c'est-à-dire de mettre les crédits nécessaires au bon fonctionnement des services communaux à la disposition du Collège communal afin de permettre le paiement des dépenses obligatoires pour le mois de mars 2026, lesquels crédits seront limités au douzième du crédit budgétaire de l'exercice 2025.

32. Règlement communal de taxe sur la force motrice - Exercices 2026 à 2031

Il est proposé au Conseil d'établir le règlement communal de taxe sur la force motrice pour les exercices 2026 à 2031.

Il s'agit d'une taxe sur l'ensemble des moteurs, quel que soit le fluide ou la source d'énergie qui les actionne, lorsque celles-ci sont utilisées dans le cadre d'une activité industrielle, commerciale, artisanale, financière, agricole ou forestière, d'une profession libérale ou d'une charge ou d'un office. La taxe est due par toute personne physique ou morale qui exerce une activité industrielle, commerciale, artisanale, financière, agricole ou forestière, une profession libérale ou une charge ou un office sur le territoire de la commune à l'aide de moteurs.

Le règlement adopté par le Conseil le 17 novembre 2025 n'a pas été approuvé par le Ministre des Pouvoirs locaux, en raison du décret-programme du 19 décembre 2025 portant diverses mesures budgétaires et de la circulaire du Gouvernement wallon du 12 décembre 2025 relative à la taxe locale sur la force motrice (postérieurs à la séance du Conseil). En conséquence, le Collège a proposé au Conseil du 26 janvier 2026 un nouveau texte, basé sur un modèle du SPW. Il s'est avéré que ce modèle contenait des imprécisions techniques, ayant entraîné la non-transmission de la délibération adoptée à la tutelle et la présentation du point de ce jour.

Cette réforme est synthétisée comme suit par le Gouvernement :

« Le Gouvernement wallon a décidé d'abroger le dispositif « Complément régional » et donc l'exonération à vie des nouveaux investissements en force motrice acquis ou constitués à l'état neuf sur le territoire de la Région wallonne.

A partir du 1er janvier 2026, cette ancienne exonération sera remplacée par une nouvelle exonération limitée dans le temps, favorable au (ré)investissement économique. L'exonération sera dorénavant limitée aux nouveaux investissements acquis ou constitués à l'état neuf sur le territoire de la Région wallonne, à partir du 1er janvier 2021, et ce, pendant une période de 5 ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit l'année d'investissement. Il s'agit de l'exonération consacrée à l'article L 3611-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Pour pouvoir bénéficier de la compensation du complément régional, les règlements-taxes sur la force motrice devront prévoir un taux maximum de 20€/kW non indexé, une exonération générale sur les 10 premiers Kw, par redevable, un facteur de simultanéité égal à 0,70 pour les redevables possédant plus de 30 moteurs et une exonération pour le moteur entraînant une génératrice d'énergie électrique pour la partie de la puissance correspondant à celle qui est nécessaire à l'entraînement de la génératrice ».

Le projet de règlement suit rigoureusement les recommandations du Gouvernement wallon (en se basant sur son modèle de texte – en espérant qu'il ne change pas à nouveau...) et retient le taux maximal de taxation.

33. Règlement-redevance pour participation financière aux prestations du taxi social communal - Exercices 2026 à 2031

Il est proposé au Conseil d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une redevance pour la participation financière aux prestations du taxi social proposées par le Service Social de la Commune.

Il s'est avéré que la délibération du 17 novembre 2025 ayant le même objet, approuvée par la tutelle, est cependant trop restrictive quant aux conditions de revenus pour pouvoir bénéficier du service du taxi social. Il est en conséquence proposé de l'adapter, afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires potentiels du service.

TRAVAUX ET MOBILITÉ

34. Création d'un emplacement de stationnement pour personne handicapée (Rue de la Prévoyance, 35) - Modification du règlement complémentaire à la police de la circulation routière

Il est proposé au Conseil de modifier le règlement complémentaire à la police de la circulation routière afin de créer un emplacement de stationnement pour personne handicapée Rue de la Prévoyance, 35.

35. Suppression d'un emplacement de stationnement pour personne handicapée (Rue Vertbois, 37C) - Modification du règlement complémentaire à la police de la circulation routière

Il est proposé au Conseil de modifier le règlement complémentaire à la police de la circulation routière afin de supprimer un emplacement de stationnement pour personne handicapée Rue Vertbois, 37C.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET ACCUEIL TEMPS LIBRE**36. Accueil Temps Libre - Approbation du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) 2025-2030**

Le Conseil est invité à approuver le programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2025-2030 de la commune de Saint-Nicolas qui vise à améliorer l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans en dehors des heures scolaires.

Un partenariat existe entre l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.) et la commune de Saint-Nicolas ; il est relatif à la mise en œuvre de coordination de l'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans durant leur temps libre et à soutenir l'accueil extrascolaire sur le territoire de la commune de Saint-Nicolas.

La commune de Saint-Nicolas, adhérant au processus de coordination ATL, s'engage à respecter les dispositions du décret ATL, notamment à réunir une Commission communale de l'accueil (CCA), et à établir un ou des programmes de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE). Une CCA a été mise en place, pour la mandature 2024-2030, en date du 14 avril 2025.

La CCA a approuvé, en date du 17 décembre 2025, une proposition de programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2025-2030, qui vise à améliorer l'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans durant leur temps libre et à soutenir l'accueil extrascolaire en dehors des heures scolaires.

L'intérêt pour la commune de Saint-Nicolas de poursuivre sa participation à l'élaboration d'une politique coordonnée de l'accueil des enfants sur son territoire est évident.

Le programme de Coordination Locale pour l'Enfance susmentionné permettra à la commune de continuer à percevoir deux types de subvention, conformément aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 décembre 2003 susvisé :

- une subvention de coordination devant permettre de payer les deux emplois de coordination ATL et dont le montant est fixé chaque année dans une circulaire ;
- une subvention de fonctionnement pour les opérateurs qui adhèrent au projet et dont le montant est calculé en fonction du nombre d'enfants présents lors des garderies scolaires.

37. Enseignement maternel communal – Création de demi-emplois supplémentaires au 19 janvier 2026

Il est proposé au Conseil de créer à partir du 19 janvier 2026 et jusqu'au 3 juillet 2026, de demi-emplois supplémentaires d'Instituteur maternel (H/F/X) dans les implantations maternelles, suite au recalcul de la population scolaire :

- De la rue des Botresses, cette augmentation s'accompagnera de deux périodes supplémentaires de psychomotricité à la même date dans l'implantation maternelle ;

- De la rue de l'Espérance, cette augmentation s'accompagnera de deux périodes supplémentaires de psychomotricité à la même date dans l'implantation maternelle.

38. Ecole Chiff d'Or - Directeur stagiaire - Appel à candidatures

Le Conseil est invité à lancer l'appel à candidature pour un emploi définitivement vacant (1er mars 2026) (admission au stage) dans une fonction de direction à l'école Chiff d'Or/Van Belle.

39. Composition de la Commission Paritaire Locale (COPALOC) - Désignation d'un membre suppléant suite à une démission

Le Conseil est invité à désigner M. Hasan MALKOC comme représentant du Pouvoir Organisateur au sein de la commission paritaire locale, en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Arnaud MATHY.

DIVERS

40. Questions orales d'actualité

Conformément à l'article L1122-10, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et aux articles 75 et 77 du ROI, les conseillers peuvent poser au Collège des questions orales d'actualité (se rapportant à des situations ou des faits récents, c'est-à-dire ne remontant pas à une date plus éloignée que celle de la précédente séance du Conseil communal), auxquelles le Collège répond soit séance tenante soit à la prochaine séance.